## Avis du Rédacteur.

Nou s avons dit, dans le troisième numéro de ce journal, page 69, en parlant des moyens de décomposer le sulfate de soude, que les citoyens Leblanc et Dizé étoient inventeurs d'un procédé, où l'on emploi pour intermède le carbonate de chaux.

Le citoyen Leblanc, par une lettre qu'il nous a adressée, réclame contre l'expression dont nous nous sommes setvis. Il nous a communiqué un acre passé entre lui et le citoyen Dizé, le 15 janvier 1791, en l'étude de Brichard, notaire, dont voici les dispositions

principales.

Les sieurs Leblanc et Dizé, propriétaires chacun, ainsi qu'ils le reconnoissent; savoir, ledit sieur Leblanc, d'un procédé pour la fabrication de la soude, par la décomposition du sel marin; et le sieur Dizé, d'un procédé pour la fabrication d'un blanc de plomb, plus économique que ne le sont les procedes connus; les secrets desquels procédés, lesdits susnommés se proposent de faire valoir ensemble et conjointement, par l'établissement d'une manufacture, lorsqu'ils auront trouvé à foimer une société d'intéressés à cette entreprise et les fonds nécessaites; lesquels, pout assurer à chacun les droits qui lui appartiennent, et prévenir toute contestation que des événemens imprévus pourroient faire naître, sont, par ces prèsentes, convenus, et ont arrête entr'eux ce qui suit; c'est à savoir:

Art. Ier. Que lesdits sieurs I eblanc et Dizé reconnoissent que leur intention est de faire la distinction du procédé de chacun d'eux; et, en conséquence, ils conviennent, q.' u lieu de partager également entr'eux la part des bénéfices nets que la société future aura stipulés pour eux, comme auteurs, ce partage, au contraire, se fera entte les sieurs Leblanc et Dizé, en raison des bénéfices résultans

des procedes appartenans à chacun d'eux etc.

Nous devions au citoyen Leblanc de publier sa téclamation. L'association de ce citoyen, avec le citoyen Dizé, motive suffilamment l'expression dont nous nous sommes servis; nous n'avions point alots connoissance de l'acte mentionne ci-dessus; nous savions d'ailleurs que le citoyen Dizé, elève du citoyen Datcet, est avantagetisement colnu par ses talens, et que la chimie lui doit plusieurs autres découvertes utiles.

## DESCRIPTION

Des mines de mercure du Palatinat et du pays de Deux-Ponts.

A VANT de faire connoître les mines de mercure, du Palatinat et du pays de Deux-Ponts, que la valeur des armées Françaises a mis au pouvoir de la République, il ne sera pas inutile de jetter un coup d'œil général sur

la chaîne entière des Vosges.

L'Alsace et le Palatinat, et toute la vallée du Rhin, entre la forêt noire et les Vosges, paroissent avoir formé autrefois un lac. dont l'entrée étoit peut être entre les Voges et le Jura, c'est à-dire, à Haudincourt, sur la route de Béfort à Blamont, où l'on a, d'un côté, les contreforts du Jura, et de l'autre, c'est-àdire du côté de Béfort, l'extrémité des Vosges. Béfort lui-même est bati sur des rocs de grés, et entre cette ville et Haudincourt, il y a des collines de bréches calcaires disposées par bancs. Les montagnes du Jura sont de calcaire primitif; celles des Vosges sont, en grande partie, de pierre de sable rouge, dont les bancs sont, pour l'ordinaire, stratifiés horizontalement, et où l'on retrouve des galets roulés jusque dans les cimes les plus élevées,